

DECRET N° 2005-800 DU 29 DECEMBRE 2005

portant nomination de Monsieur Saturnin
D. AFATON en qualité de Directeur des
Affaires Civiles et Pénales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004 – 131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 29 novembre 2005 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 décembre 2005 ;

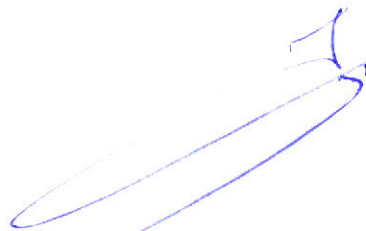
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Saturnin D. AFATON, Magistrat est nommé Directeur des Affaires Civiles et Pénales.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Garde des Sceaux Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Dorothée C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSEE 01 JO 1.